

COMMUNE de MAUSSANE les ALPILLES

---ooOoo---

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juillet 2022

2022/07/29/12-OBJET : Octroi d'une subvention exceptionnelle à l'association « Piano Presto » représentée par Madame Lucie Favier, Présidente, dans le cadre du festival « Les Alpilles Musicales ».

Le vingt-neuf juillet deux mil vingt-deux à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Maussane les Alpilles, régulièrement convoqué, conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le treize juillet 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en réunion ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe CARRÉ, Maire.

Vu la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Etaient Présents : CARRÉ Jean-Christophe, FUSAT Marc, Christine GARCIN-GOURILLON, REYNOUD Henri, DAVID Delphine, Bernadette SAMUEL, Fabienne CITI, Sylvie NARDI, Mathieu BONARD, Marie-Pierre CALLET,

Pouvoirs : FABRE Thierry et WAJS Alexandre ont donné pouvoir à Jean-Christophe CARRÉ, LAFFITTE Patrick et Dominique STEKELOROM à Marc FUSAT, GERMAIN Emilie et Laurent JUGLARET à Mathieu BONARD, CHAIX Alain et Lucie BABIN à Marie-Pierre CALLET

Absents excusés : Fanny ARSAC

Secrétaire de séance : Bernadette SAMUEL

Rapporteur : Madame Delphine DAVID

Madame Delphine DAVID fait part à l'assemblée de la demande présentée par l'association Piano Presto, représentée par Madame Lucie FAVIER, sa Présidente.

L'association Piano Presto, organise son tout premier festival de musique classique et de variété dans les Jardins de l'espace Agora Alpilles, durant deux soirées, le samedi 20 août et le dimanche 21 août prochains.

Dans le cadre de l'organisation de ce tout nouveau festival, Madame Lucie FAVIER, Présidente de l'association Piano Presto sollicite une subvention d'un montant de 1.200€.

Il y a donc lieu de délibérer ce jour sur l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 1.200€ à ladite association.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé de Madame le rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés

DECIDE d'octroyer une subvention exceptionnelle de 1.200€ à l'association « Piano Presto »,

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Maussane les Alpilles, en l'Hôtel de Ville les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour extrait certifié conforme

Secrétaire de séance

Bernadette SAMUEL



Délibération exécutoire par sa publication et sa transmission en sous-préfecture d'Arles le :

- 1 AOUT 2022

Le Maire,

Jean-Christophe CARRÉ



Publication sur le site de la mairie le : - 1 AOUT 2022